



IMMOBILIERE DES BATIGNOLLES

SARL au capital de 10.000 € - RCS PARIS 834 041 964

Siège social : 15 rue des Moines - 75017 PARIS

Tél : 01 40 31 25 50 - Email : paris17batignolles@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 23 avril 2018

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

| Prix de vente | Honoraires TTC |
|-----------------------|----------------|
| De 00.000 à 100.000€ | 10% |
| De 100.001 à 300.000€ | 7% |
| Au-dessus de 300.000€ | 5% |
| Au-delà de 1.000.000€ | 4% |

Ces honoraires sont, de manière générale, à la charge du vendeur.

*Cas particulier

→ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



IMMOBILIERE DES BATIGNOLLES
SARL au capital de 10.000 € - RCS PARIS 834 041 964
Siège social : 15 rue des Moines - 75017 PARIS
Tél : 01 40 31 25 50 - Email : paris17batignolles@laforet.com

Locations – Barème à compter du 23 Avril 2018

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- A la charge du locataire :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
ZONE TRES TENDUE A BIS : 12 € TTC/m² de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable

- A la charge du bailleur :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :** **ZONE TRES TENDUE A BIS** : 12€ TTC/m² de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3€ TTC/m² de surface habitable
- **Entremise-négociation** : un mois de loyer charges comprises diminué des honoraires précités (visite – constitution dossier – rédaction bail et état des lieux)

Honoraires pour les autres baux :

- **Nous consulter**

Gestion locative – Barème à compter du 23 avril 2018

Honoraires de gestion :

- 6% HT, soit 7,2% TTC du loyer annuel à la charge du bailleur.

Assurance loyers impayés :

- 2,25% TTC du loyer encaissé

Honoraires annexes :

- **Aide à la Déclaration des Revenus Fonciers** : 50€ TTC
- **Détecteur de fumée** : achat et installation 20€